

Destinataires :

Membres élus :

M. FAVERJON Christophe, Mme ARSAC Gisèle, Mme BARAILLER Christiane, Mme FAYOLLE Sylvie, Mme LAURENDON Denise, Mme POITRINAL Isabelle, Mme RANCHON Chantal, Mme THIVEL Sylvie

Membres nommés :

Mme DORSON Geneviève, Mme PERONNET Nicole, Mme DURIEU Brigitte, M. SOLINAS Marcello, Mme TARDY Laurence, Mme BERNARD Jacqueline, M. CHAUDIER Gérard

Assiste : M. CHAPRON Philippe

**PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS
DU MERCREDI 26 OCTOBRE 2022**

Le vingt-six octobre deux mille vingt-deux, les membres du Conseil d'administration se sont réunis à 9h45, au Pôle de services d'Unieux, sous la présidence de Monsieur Christophe FAVERJON, Président, après avoir été convoqués dans les délais légaux, conformément au CGCT.

Présents :

Membres élus : M. FAVERJON Christophe, Mme BARAILLER Christiane, Mme LAURENDON Denise, Mme POITRINAL Isabelle, Mme THIVEL Sylvie,

Membres nommés : Mme DORSON Geneviève, Mme DURIEU Brigitte, M. SOLINAS Marcello,

Absents excusés :

Mme ARSAC Gisèle, Mme BERNARD Jacqueline, M. CHAUDIER Gérard, Mme FAYOLLE Sylvie, Mme PERONNET Nicole, Mme RANCHON Chantal, Mme TARDY Laurence,

Pouvoir : 1

Mme PERONNET Nicole à M. SOLINAS Marcello

Nombre de conseillers : 15 - Nombre de présents : 8 - Nombre de votants : 9

Secrétaire de séance : M. CHAPRON, directeur du CIAS

SOMMAIRE POUR LE CIAS

1. Décision modificative n°3 du CIAS
2. Débat d'orientation budgétaire du CIAS
3. Passage à la nomenclature M57 pour le CIAS
4. Vote des tarifs des activités seniors – dernier trimestre 2022

Informations diverses

SOMMAIRE POUR LA RESIDENCE AUTONOMIE

5. Décision modificative n°3 de la Résidence Autonomie
6. Débat d'orientation budgétaire 2023 de la Résidence autonomie
7. Affectation de résultat 2021 de la Résidence autonomie
8. Convention avec le Département : conférence de financeurs, forfait autonomie
9. Convention entre Apicil Agirc-Arrco, Loire Habitat et le CIAS du SIDR : subvention pour la réhabilitation de la Maison de l'Amitié
10. Convention avec Malakoff Agirc-Arrco, Loire Habitat et le CIAS du SIDR : subvention pour la réhabilitation de la Maison de l'Amitié

Informations diverses

CIAS

1. DECISION MODIFICATIVE N°3 DU CIAS

Sur proposition du Président, les membres du Conseil, après en avoir délibéré, approuvent à l'unanimité des présents, la décision modificative n°3 pour le CIAS, conformément au document présenté.

2. DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE DU CIAS

Le CIAS voit son activité encore bien diminuée avec la COVID et l'absence du retour des bénéficiaires. L'arrêt de plus d'une année de l'animatrice a été préjudiciable au service individuel des seniors. Son retour à mi-temps thérapeutique doit permettre de retrouver les plus isolés.

Les travaux à la résidence n'aident pas non plus à retrouver des conditions optimum de fonctionnement.

Néanmoins, le séjour à Morzine a pu se reconduire, avec 50 participants.

Un prochain séjour est prévu en 2023.

Il convient de maintenir le budget 2022.

La participation des communes de 28 000 € doit être augmentée, au vu de l'augmentation des salaires et de la baisse des participants qui engendre moins de recettes.

Une augmentation de 2 000 € est proposée et validée par les membres du Conseil.

3. PASSAGE A LA NOMENCLATURE M57 POUR LE CIAS

Vu l'avis favorable de Monsieur Le Trésorier et sur proposition du Président, le Conseil syndical approuve à l'unanimité :

- le passage en nomenclature M57 au 1^{er} janvier 2023 et autorise Monsieur le Président, à signer la convention à intervenir avec la DGFIP ou avec Madame la Préfète de la Loire, dans le cadre de cette expérimentation.
- de conserver les durées d'amortissement telles qu'elles sont en œuvre à ce jour ainsi et que d'adopter le règlement budgétaire et financier décidant de fixer à 2 % le taux de fongibilité entre les chapitres hors de celui du Personnel.
- de ne pas recourir aux Autorisation de Programmes et Autorisations d'Engagement (AP/AE), liée à la gestion pluriannuelle des opérations.

4. VOTE DES TARIFS DES ACTIVITES SENIORS – DERNIER TRIMESTRE 2022

Après avoir pris connaissance du programme des animations du dernier trimestre, sur proposition du Président, les membres du Conseil décident d'approuver à l'unanimité, les tarifs des activités seniors, comme suit :

Animation Beaujolais	10 €
Spectacle Quarto du 25.11.2022	12 €
Spectacle Val Grangent	24 €
Sortie restaurant du 24.11.22	20 €

INFORMATIONS DIVERSES

RESIDENCE AUTONOMIE

5. DECISION MODIFICATIVE N°3 DE LA RESIDENCE AUTONOMIE

Sur proposition du Président, les membres du Conseil, après en avoir délibéré, approuvent à l'unanimité des présents, la décision modificative n°3 pour la Résidence Autonomie, conformément au document présenté.

6. DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2023 DE LA RESIDENCE AUTONOMIE

Les travaux de la Maison de l'Amitié continuent avec l'objectif de réduire la durée. Ainsi, plus de la moitié du bâtiment est vidée afin de réaliser en une seule tranche la réfection des logements situés côté entré.

Cela se traduit par un déficit important en 2022, mais qui sera pris sur les réserves de compensation de déficit.

Lors de la validation du plan financement, il avait été validé une augmentation régulière des prix pour 2023, il était prévu 2 % pour les studios et 1,5 % pour les repas.

Au vu de l'augmentation des coûts de l'énergie, gaz +10 000 €, électricité +18 000 €, estimé sur 2022 et la hausse du point d'indice des fonctionnaires qui a entraîné une hausse de 3 %, le plan d'augmentation, élaboré en 2019 ne permet pas de maintenir l'équilibre financier de la structure.

Bien sûr, le budget 2023 sera déficitaire, car les logements ne seront livrés qu'au 3ème trimestre et il faudra un temps certain pour remplir la résidence. Il faut tenir compte aussi, des surcoûts et de l'inflation.

Il convient pour le budget 2023 de tenir compte, des travaux de la résidence et de l'arrivée de nouveaux résidents, à partir de juillet. Ainsi, l'augmentation doit être mesurée, mais doit permettre des réajustements tarifaires sur les services aux résidents et les tarifs libres.

Comme chaque année, la décision finale sera prise par le Département et nous ne connaissons la réponse qu'en avril.

Concernant les investissements, divers achats de tables et de meubles sont envisagés, afin de meubler les parties rénovées avec du matériel de qualité. Des demandes de financement sont en cours auprès des financeurs, mutuelles, Département, Carsat...

7. AFFECTATION DE RESULTAT 2021 DE LA RESIDENCE AUTONOMIE

A la suite de la présentation du compte administratif de la Résidence autonomie exercice 2021, sur proposition du Président, les membres du Conseil d'administration décident d'affecter le déficit 2021 d'un montant de 23 839,86 € au compte de réserve de compensation du déficit, qui est provisionné à hauteur de 544 335,51 €.

8. CONVENTION AVEC LE DEPARTEMENT : CONFERENCE DE FINANCEURS, FORFAIT AUTONOMIE

Il est proposé aux membres du Conseil d'administration d'approuver la convention proposée par la conférence des financeurs du Département de la Loire.

Cette convention d'une durée de 3 ans, 2022/2024, consiste à définir les objectifs à atteindre par la résidence autonomie en matière de prévention, ainsi que les moyens alloués.

Engagé depuis plusieurs années sur ce dispositif et au vu des actions entreprises, la conférence des financeurs a décidé d'attribuer un soutien financier de 19 110 €, au titre du forfait autonomie 2021.

Cette convention va permettre le maintien de financement, dans le cadre de la prévention sous réserve des crédits alloués par la CNSA.

Les membres du Conseil autorisent à l'unanimité des présents, M. le Président et/ou le Vice-président, à signer la convention.

9. CONVENTION ENTRE APICIL AGIRC-ARRCO, LOIRE HABITAT ET LE CAS DU SIDR : SUBVENTION POUR LA REHABILITATION DE LA MAISON DE L'AMITIE

Considérant, la demande de Loire Habitat et du CIAS du SIDR d'obtenir le concours financier de l'institution de retraite complémentaire pour la rénovation/restructuration de la Résidence Autonomie,

Considérant, l'intérêt social de la demande pour l'institution de retraite complémentaire, les dispositions de la présente convention ont pour objet de préciser les droits et obligations réciproques des signataires.

En contrepartie du concours financier, réservation de 3 logements sur une base de 22 000 €, soit 66 000 € apportés par l'institution de retraite complémentaire en vue d'ouvrir droit à la jouissance d'un droit de placement prioritaire dans la résidence autonomie, Maison de l'Amitié, les parties ont arrêté les dispositions suivantes qu'elles déclarent accepter.

Sur proposition du Président, les membres du Conseil valident à l'unanimité le projet de convention avec Apicil Agirc Arrco, Loire Habitat et le CIAS du SIDR et autorisent M. le Président et/ou le Vice-président, à signer tous les documents qui en découlent.

10. CONVENTION ENTRE MALAKOFF HUMANIS AGIRC-ARRCO, LOIRE HABITAT ET LE CIAS DU SIDR : SUBVENTION POUR LA REHABILITATION DE LA MAISON DE L'AMITIE

Considérant, la demande de Loire Habitat et du CIAS du SIDR d'obtenir le concours financier de l'institution de retraite complémentaire pour la rénovation/restructuration de la Résidence Autonomie,

Considérant, l'intérêt social de la demande pour l'institution de retraite complémentaire, les dispositions de la présente convention ont pour objet de préciser les droits et obligations réciproques des signataires.

En contrepartie du concours financier, réservation de 8 logements sur une base de 22 000 €, soit 176 000 €, apportés par l'institution de retraite complémentaire en vue d'ouvrir droit à la jouissance d'un droit de placement prioritaire dans la résidence autonomie, Maison de l'Amitié, les parties ont arrêté les dispositions suivantes qu'elles déclarent accepter.

Sur proposition du Président, les membres du Conseil valident à l'unanimité le projet de convention avec Malakoff Humanis Agirc Arrco, Loire Habitat et le CIAS du SIDR et autorisent M. le Président et/ou le Vice-président, à signer tous les documents qui en découlent.

INFORMATIONS DIVERSES

- Bilan du voyage à Morzine, il y a eu 50 participants qui seront conviés en novembre afin de visionner les photos et choisir une nouvelle destination pour 2023.

Il faudra tenir compte des coûts des transports, qui augmentent, sur le choix de la destination

- Au vu de l'avancement des travaux de la Résidence, il est envisagé que les repas soit servis dans la nouvelle salle de restauration en janvier 2023.

- Le prochain Conseil d'administration du CIAS se déroulera le mercredi 7 décembre à 15h00 au Pôle de services

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

A Unieux, le 26 octobre 2022

Le Président,
Christophe FAVERJON

